

Le 1^{er} mai 2020

A l'attention de Mme Mossant,
IEN de la circonscription de Cergy-Est Pontoise

Copie aux organisations syndicales SNUDI-FO 95, CGT Educ'action 95, SNUip-FSU 95, SUD Education 95

OBJET : courrier d'alerte d'enseignant.e.s de l'école élémentaire Paul Cézanne de Pontoise

Madame l'inspectrice,

Vous prenez la décision d'accompagner la réouverture des écoles sur la ville de Pontoise et sur celle de Cergy.

Sur la ville de Pontoise, le 26 avril un courriel des services municipaux intitulé « *Informations sur la réouverture des écoles pontoisiennes à partir du mardi 12 mai 1^{ère} étape* », et destiné aux directions d'écoles évoquait **qu'en coordination et en accord avec vous au cours d'un entretien du 24 avril**, la mairie préparait d'ores-et-déjà pour le 11 mai la réouverture des écoles.

Il y est mentionné notamment :

La ville met tout en œuvre pour fournir l'ensemble des produits d'hygiène et de nettoyage nécessaires et dans l'ensemble des écoles. Toutes les communes et entreprises passent les mêmes commandes et achètent les mêmes produits, il est donc difficile de garantir que la totalité de nos demandes seront satisfaites et dans les délais impartis.

Ou encore

Des masques seront fournis prioritairement aux personnels communaux. En fonction des capacités d'approvisionnement dont nous disposons, nous collaborerons avec l'Education Nationale pour en fournir à un maximum d'adultes présents dans l'école, enseignants compris si c'est possible.

C'est-à-dire que rien n'est garanti sur ces seuls aspects de prophylaxie.

En outre, ces décisions du 24 avril nous interpellent chronologiquement.

Elles font sans doute écho aux « pistes » évoquées par le ministre de l'Education Nationale le 21 avril, mais elles sont intervenues à cette date, avant l'annonce du plan de déconfinement par le premier ministre le 28 avril, avant le vote à l'assemblée nationale, avant le texte ministériel de protocole sanitaire du 1^{er} mai. Sans aucun cadrage réglementaire. C'est aussi le cas de vos premières demandes d'enquêtes de préparation de rentrée pour le 11 mai.

Depuis, nous avons toutes et tous été informés de la situation du Val d'Oise au regard du document établi par le ministère des solidarités et de la Santé le 30 avril 2020, qui situe notre département du Val d'Oise en zone rouge :

- Pour ce qui concerne l'état actuel de circulation du coronavirus
- Pour ce qui concerne la tension hospitalière sur les capacités de réanimation, conséquence de l'état de l'hôpital public en France.

Les scientifiques, les épidémiologistes, l'association des médecins urgentistes, celles des personnels hospitaliers en première ligne, y compris le Comité scientifique le 20 avril - pourtant nommé par le gouvernement - le Groupe de travail du Sénat constitué sur cette question (rapport du 23 avril) ont tous préconisé une rentrée en septembre.

La plupart des pays européens qui sont frappés à hauteur équivalente par le COVID- 19 ont préconisé et organisé une rentrée scolaire en septembre.

Le Japon qui a rouvert les écoles le 6 avril a rétro-pédalé la semaine suivante face à une reprise de l'épidémie.

Il nous parvient hélas aussi des nouvelles alarmantes d'apparition de pathologies graves chez l'enfant, en conséquence du COVID-19, à Pontoise notamment semblerait-il.

Dans ce département comme partout en France, des maires prennent la décision de ne pas rouvrir les écoles primaires sur leur commune.

Pouvez-vous par conséquent nous garantir par écrit que la réouverture des écoles ne représente aucun enjeu pour la santé des personnels (à la fois municipaux et enseignants) et que nul enfant, parent, personnel ne sera exposé à la contamination par le coronavirus au Covid 19 dans une école de Pontoise, ni mis en danger ?

Pouvez-vous également nous garantir par écrit, que vous endossez la totalité de la responsabilité pénale dans ce contexte en cas de drame, et non les directeur.trice.s d'école et les enseignant.e.s ?

Dans l'attente de vous lire et dans ces circonstances, nous tenons à vous informer que nous avons l'intention de poursuivre exclusivement le télétravail, la classe à distance, sans présentiel, à compter du 12 mai. D'autant que nous avons fini de distribuer 26 tablettes aux familles couvrant les besoins numériques pour plus de 40 enfants de notre école qui en étaient dépourvus.

Comptant sur votre bienveillance,

Nous vous prions d'agréer, madame l'inspectrice, l'expression de notre respectueux dévouement aux missions qui sont les nôtres.

[signature de 10 enseignant.e.s de l'école]